

Commune de Lattes

Délibération : Del2020-094

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, le dix juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LATTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Lattara, sous la présidence de Monsieur Francis ANDREU, Premier Adjoint. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33
Date de convocation du Conseil Municipal :
3 juillet 2020.

**OBJET: BUDGET PRINCIPAL DE LA
COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF ET
COMPTE DE GESTION 2019**

PRESENTS : M. ANDREU, Mme ALVAREZ, M. PASTOR, Mme REBOUL, Mme PLANCKE, M. MODOT, Mme MARGUERITTE, M. JOUVE, Mme JIMENEZ, M. LOPEZ, Mme AUBY, Mme PLANTIER, M. CANDELA, Mme GUARINIELLO, Mme GENTE, M. ATLAN, Mme PRIEU, M. FABIANO, Mme MARTINEAU, Mme RIAUMAL-BABOUIN, Mme GRANADOS, M. PLANCHOT, Mme KESSAS, M. FOURCADE, M. RHUL, Mme BERRENGER

EXCUSES : M. CAPEL, M. BATTIVELLI, M. ACQUAVIVA, M. BORELLO, Mme LAMARQUE, Mme LECOINTE

ABSENTS : M. MEUNIER

Au terme de l'exercice 2019, le Compte Administratif du budget de la Commune se présente ainsi :

I/ L'exécution budgétaire 2019

LES DEPENSES :

Dépenses d'Investissement :	13 153 630,99 €
Dépenses de Fonctionnement :	18 107 099,06 €
Dépenses totales	30 260 730,05 €

LES RECETTES :

Recettes d'Investissement :	11 558 579,91 €
Recettes de Fonctionnement :	24 374 195,44 €
Recettes totales	35 932 775,35 €

Il apparaît donc :

Un déficit d'investissement d'un montant de	- 1 595 051,08 €
Un excédent d'exploitation de :	+ 6 267 096,38 €
Représentant un excédent global de	4 672 045,30 €

Enfin, il convient de noter que les restes à réaliser résultant de dépenses ou de recettes en cours non réalisées au terme de l'exercice 2019, s'élèvent à :

Recettes d'Investissement :	659 113,62 €
Dépenses d'Investissement :	4 817 646,26 €
SOLDE des RAR	- 4 158 532,64 €

L'excédent 2019 incluant les restes à réaliser s'élève donc à :

$$4 672 045,30 € - 4 158 532,64 € = + 513 512,66 €$$

Commune de Lattes

En application de l'instruction comptable M14, l'opération d'autofinancement de la section d'investissement par la section d'exploitation ne pouvant plus être réalisée au cours de l'exercice, mais seulement après l'arrêté des comptes au cours de l'exercice suivant, il convient d'affecter l'excédent de la section d'exploitation.

Il est proposé d'affecter le résultat de la façon suivante :

Section d'Investissement D001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 1 595 051,08 €
Section d'investissement R1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	+ 5 753 583,72 €
Section de Fonctionnement R002 : Report à nouveau du résultat en section de Fonctionnement	+ 513 512,66 €

II/ Présentation synthétique de l'exécution budgétaire 2019

Les prévisions budgétaires 2019 ont été réalisées à :

- 72 % pour l'ensemble des dépenses
- 83 % pour l'ensemble des recettes.

II-1/ La fiscalité 2019

Les bases fiscales de l'exercice 2019 sont en augmentation par rapport à l'année 2018, en raison d'une part à l'actualisation réglementaire des bases et d'autre part à l'évolution physique de la Commune.

	Bases définitives 2018	Taux d'imposition	Produits réalisés
Taxe d'Habitation	30 404 230	20,33%	6 181 180
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB)	29 471 503	30,05%	8 856 187
Taxe sur les propriétés non bâties (TFPNB)	153 007	88,35%	135 182
PRODUIT TOTAL			15 172 549

II-2/ Les subventions versées en 2019

Un montant total de 2 807 394 € a été versé au profit des partenaires ci-après :

- La subvention versée au CCAS : 1 725 000 €.
- La subvention au budget du Théâtre : 317 209 €.
- Les subventions versées aux associations et autres organismes : 765 185 €.

II-3/ La dette au 31 décembre 2019

L'encours de la dette au 31 décembre 2019 est de **6 344 343,20 €**. Tous les emprunts sont sur des taux fixes.

L'annuité de l'exercice est de **1 002 071,74 €** et se décompose comme suit :

- Remboursement du capital : 786 893,48 €.
- Paiement des intérêts : 215 178,26 €.

Commune de Lattes

- La capacité de désendettement (endettement/Epargne brute) de la Commune au 31 décembre 2019 est de **0,8 année**.

II-4/ Les principaux investissements réalisés en 2019

- Travaux de réfection des toitures des bâtiments communaux,
- Extension du cimetière Sain Jean
- Etudes du Canaletto
- Travaux crèche du Nid du Méjean et crèche des Libellules
- Création de Madiba Camp
- Installation de caméras de vidéo-surveillance sur divers sites de la Commune
- Aménagement des parcs et jardins
- Réhabilitation du Palais des Sports
- Aménagement de 700 m² de salles communales au nouveau Forum de Maurin
- Pump Track et jardins partagés à Maurin
- Skate parc de Bonneterre
- Aménagement des Arènes
- Rénovation du Gymnase de la Safer
- Acquisition de matériels numériques dans les écoles

II-5/ Les ressources humaines

Les dépenses de personnel sont passées de 9 015 419 € au CA 2018 à 9 532 974 € au CA 2019. Cette augmentation de 5,7 % doit être mise en perspective avec le montant des dépenses de personnel du CA 2017 d'un montant de 9 245 137 €. L'année 2018, a été une année exceptionnelle avec le départ de 14 agents qui n'ont pas été remplacés immédiatement du fait des réorganisations de service.

L'évolution de la masse salariale s'explique notamment par :

- L'évolution salariale liée aux Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) et au Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- Le remplacement sur une année complète des principaux postes vacants en 2018
- Les réorganisations des services : informatique, Police Municipale, reprise en gestion directe du ménage au Centre de Loisirs et renforcement des quotas d'encadrement pour les études surveillées par les enseignants
- L'augmentation des maladies longue durée nécessitant le recrutement de remplaçants

Les résultats 2019 de ce budget seront intégrés dans le budget supplémentaire 2020.

Conformément aux dispositions de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et au décret du 27 mars 1993 pris pour son application, des états annexes sont joints au dossier.

Le compte de gestion 2019 du Budget Principal, arrêté par Madame le comptable des Finances Publiques, présentant des résultats identiques au compte administratif, est annexé au présent dossier et est soumis à votre approbation.

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Approuve le Compte Administratif 2019 du Budget Principal de la Ville de Lattes,
- Approuve le Compte de Gestion 2019 du Comptable des Finances Publiques,

Commune de Lattes

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Le Compte Administratif 2019 du Budget Principal.
- Le Compte de Gestion 2019 du Budget Principal.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE A LATTES, les jours, mois et an que dessus.

Cyril MEUNIER,
Maire.

Francis ANDRE
1er Adjoint

